

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

***AVIS PUBLIC***

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général/greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE: - selon l'article 12 de la *Loi de l'éthique et de déontologie en matière municipale*, il y aura adoption du Règlement no 918 décrétant les dispositions concernant la modification du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Saint-Adolphe-d'Howard, le vendredi 20 octobre 2023, à 18 h 30, à l'église, située au 1845, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard ;

QU' il y aura consultation avec les employés municipaux le mardi 10 octobre 2023, à 15 heures à l'église, au 1845, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard ;

QUE la modification apportée au règlement se lit comme suit :

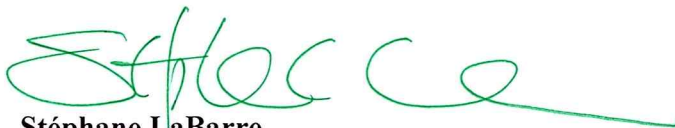
« **8.7.1 La sobriété**

*Il est interdit à un employé de consommer ou d'inciter quiconque à consommer une boisson alcoolisée ou une drogue pendant son travail. Un employé ne peut être sous l'influence de telle boisson ou drogue pendant qu'il exécute son travail. »*

Le document peut être consulté aux heures régulières de bureau.

**DONNÉ À Saint-Adolphe-d'Howard**

Ce 27<sup>e</sup> jour de septembre 2023



**Stéphane LaBarre**  
Directeur général/greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 27 septembre 2023, à chacun des endroits suivants, soit : à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

---

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 27<sup>e</sup> jour de septembre 2023.



**Stéphane LaBarre**  
Directeur général/greffier-trésorier